

# «Centrale 219, 10-16 intervention»...

---

... sont premiers mots lancés sur les ondes radio par la première équipe de pompiers de la caserne 19 de Saint-Hubert abord de l'autopompe portant l'identifiant 219. Le Centre d'Appels d'Urgence des Régions de l'Est du Québec, communément appelé CAUREQ, qui traite tous les appels 911 de notre territoire répartit alors les informations aux différents véhicules en route.

Rejoints par pagette, ils ont laissés sur-le-champ toutes leurs tâches et occupations pour passer en mode : *priorité*. Ils se sont rendus à la caserne pour endosser leur habit de combat d'incendie et ont sauté dans les véhicules d'urgence pour être dépêchés sur l'inconnu. Souvent appelés POMPIERS VOLONTAIRES ou maintenant pompiers temps partiel, les 18 pompiers de la caserne 19 savent que les appels peuvent se ressembler mais qu'ils ne seront jamais pareils. Que ce soit une alarme automatique déclenchée par erreur ou un feu de cheminée par une nuit glaciale de janvier qui menace le grenier, l'inconnu est une variable constante.

À devoir trancher entre les faits et les probabilités, une stratégie s'établit et des tactiques s'exécutent. Sauver des vies et protéger des biens sont les deux principales orientations du pompier car la dimension de la municipalité n'a pas d'importance; en bout de ligne la vie humaine a la même valeur. Il incombe donc à notre Service de Sécurité Incendie (SSI) de tout mettre en œuvre pour offrir un service se rapprochant le plus d'un service de pompiers temps plein malgré toutes les contraintes régionales : nombre d'appels moins élevé, étendue du territoire, système d'aqueduc restreint, offre de formation limitée, ... C'est ainsi que le schéma de couverture de risque, entrée en vigueur le 10 septembre 2010, encadre l'offre nécessaire en protection incendie sur notre territoire. Les protocoles d'intervention, les entraides inter-municipales, les tests annuels de performance des pompes, véhicules, échelles, boyaux, appareils respiratoires, le nombre d'entraînements par chaque pompier, leur niveau de formation, l'inspection du matériel, des visites de prévention et autre, forment la structure de base de tous les SSI et les rendent ainsi conformes à la Loi sur la Sécurité Incendie du Québec.

Avec une formation de base de plus de 300 heures, de 45 heures d'entraînement par année, de multiples visites de prévention de domicile, et d'inspection de matériel, être pompier à Saint-Hubert c'est bien plus qu'un volontaire. Collé à son inséparable pagette c'est un citoyen impliqué pour le bien de sa communauté.

Jacques-Éric Mercier, directeur  
Service de Sécurité Incendie



Autopompe (219) lors du test de performance annuel de la pompe le 29 mai 2013 chez M. Bax de Keating